

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 7 décembre 2020, à 20h00.

En vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que du décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020, la séance s'est tenue par vidéoconférence sans la présence du public. Sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Jacques Darche, Claude Gauthier et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Susie Dubois, directrice générale, et madame Geneviève Grimard, greffière adjointe, assistent également par vidéoconférence à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

4. Avis de motion

5. Adoption de règlement

5.1 Règlement décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Bessette-Tétreault;

5.2 Règlement décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Grande-Décharge;

5.3 Règlement décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Benoît;

6. Rapports de Comités et Commissions

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 18 novembre 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 21 octobre 2020 de la S.E.C.T.-Eau;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 25 novembre 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 21 octobre 2020 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 24 novembre 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 28 octobre 2020 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

7. Dépôt des rapports internes du mois de novembre 2020 : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque ;

8. Législation et administration

8.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal;

8.2 Horaire des séances du conseil municipal pour l'année 2021;

8.3 Offre de services de Bélanger Sauvé, avocats, pour l'année 2021;

8.4 Offre de services de Cayer Ouellette & Associés, avocats, pour l'année 2021;

8.5 Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Union des municipalités du Québec;

- 8.6 Contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;
- 8.7 Offre de services de CED-l'Informatique pour des services informatiques et technologiques pour l'année 2021;
- 8.8 Permanence de l'employée 70-0005 au poste de coordonnatrice adjointe aux loisirs et aux communications;
- 8.9 Mandat pour l'application de la réglementation relative au stationnement;
- 8.10 Taux horaire du responsable de l'application de la réglementation relative au stationnement;
- 8.11 Taux horaire des employés de la bibliothèque;
- 8.12 Taux horaire des brigadiers;
- 8.13 Lettre d'entente numéro 16;
- 8.14 Lettre d'entente numéro 17;
- 8.15 Demande au ministère des Transports du Québec - ajout d'éclairage sur la route 133;
- 8.16 Demande de modification au réseau de distribution d'Énergir (60-004426) – tronçon de la route 112 entre la rue des Peupliers et le chemin du Cordon;
- 8.17 Achat et installation d'un nouveau revêtement de plancher à l'hôtel de ville;
- 8.18 Renouvellement des assurances générales;
- 8.19 Contribution financière à l'organisme Entraide et Partage dans le cadre de la Guignolée 2020;

9. Finances

- 9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;
- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 3 décembre 2020;
- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2020;
- 9.4 Prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et autorisation du paiement de la quote-part;
- 9.5 Prévisions budgétaires 2021 de la Sect'Eau et autorisation du paiement de la quote-part;
- 9.6 Autorisation de paiement de la quote-part 2021 à l'Autorité régionale de transport métropolitain;
- 9.7 Prévisions budgétaires 2021 de la Communauté métropolitaine de Montréal et autorisation du paiement de la quote-part provisoire;
- 9.8 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 863 000 \$ qui sera réalisé le 21 décembre 2020;
- 9.9 Retour au surplus non affecté;
- 9.10 Dépôt du budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly;

10. Travaux publics

- 10.1 Fourniture d'asphalte;
- 10.2 Travaux de scarification;

11. Urbanisme

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 18 novembre 2020;
- 11.2 PIIA : bâtiment d'intérêt patrimonial : travaux de rénovations extérieurs, 310, 9^e Avenue, lot 2 086 531;
- 11.3 PIIA : construction de deux bâtiments de dix logements chacun sur le site du projet intégré au 1176, 2^e Rue, lot 1 814 035;
- 11.4 Modification du règlement d'urbanisme, 1141-1145, 2^e Rue, lot 1 813 481;
- 11.5 Offre de services de monsieur Alain Delorme pour services-conseils en urbanisme;
- 11.6 Mandat à monsieur Alain Delorme, urbaniste, pour des modifications réglementaires en urbanisme;

12. Sécurité publique

- 12.1 Adoption du projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé et du plan de mise en œuvre de la MRC de Rouville;

13. Hygiène du milieu

14. Loisirs, vie communautaire et culture

- 14.1 Entente de développement culturel 2021-2023 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- 14.2 Politique de l'arbre;

15. Point(s) nouveaux

16. Période de questions

17. Levée de la séance

20-12-291

RÉSOLUTION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

20-12-292

RÉSOLUTION

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

Adoptée.

20-12-293

RÉSOLUTION

5.1 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU BESSETTE-TÉTREULT

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal désire répartir le coût des travaux d'entretien dans le cours d'eau Bessette-Tétreault entre les contribuables concernés, en proportion des superficies contributives de leurs terrains;

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion, avec présentation du règlement, a été donné lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 par monsieur Claude Gauthier, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 20-R-233 intitulé *Règlement décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Bessette-Tétreault*.

Adoptée.

20-12-294

RÉSOLUTION

5.2 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU GRANDE-DÉCHARGE

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal désire répartir le coût des travaux d'entretien dans le cours d'eau Grande-Décharge entre les contribuables concernés, en proportion des superficies contributives de leurs terrains;

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion, avec présentation du règlement, a été donné lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 par monsieur Bruno Gattuso, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 20-R-234 intitulé *Règlement décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Grande-Décharge*.

Adoptée.

20-12-295

RÉSOLUTION

5.3 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU BENOÎT

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal désire répartir le coût des travaux d'entretien dans le cours d'eau Benoît entre les contribuables concernés, en proportion des superficies contributives de leurs terrains;

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion, avec présentation du règlement, a été donné lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 par madame Tania Ann Blanchette, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 20-R-235

intitulé *Règlement décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Benoît.*

Adoptée.

6.1...Dépôt des documents de la Sect'Eau.

6.2...Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

6.3...Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

7... Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

8.1...Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

20-12-296

RÉSOLUTION

**8.2 HORAIRE DES SÉANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE
2021**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte que les dates des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Richelieu, pour l'année 2021, soient établies à l'avance selon l'ordre suivant :

JOUR	DATE	HEURE
Lundi	11 janvier 2021	20h00
Lundi	1 ^{er} février 2021	20h00
Lundi	1 ^{er} mars 2021	20h00
Mardi	6 avril 2021	20h00
Lundi	3 mai 2021	20h00
Lundi	7 juin 2021	20h00
Lundi	5 juillet 2021	20h00
Lundi	2 août 2021	20h00
Mardi	7 septembre 2021	20h00
Lundi	4 octobre 2021	20h00
Lundi	15 novembre 2021	20h00
Lundi	6 décembre 2021	20h00

Adoptée.

20-12-297

RÉSOLUTION

**8.3 OFFRE DE SERVICES DE BÉLANGER
SAUVÉ, AVOCATS, POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal de la ville de Richelieu accepte l'offre de services du 11 novembre 2020 pour les services de consultation en matière municipale de la firme d'avocats Bélanger Sauvé au montant de 1000\$ par mois (12 000\$ par année), taxes et déboursés en sus, pour l'année 2021.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-190-00-412.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-298

RÉSOLUTION

**8.4 OFFRE DE SERVICES DE CAYER
OUELLETTE & ASSOCIÉS, AVOCATS,
POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services du 11 novembre 2020 de M^e Daniel Cayer de la firme Cayer Ouellette & associés, avocats, concernant un contrat forfaitaire annuel de services juridiques en droit du travail pour l'année 2021 au montant de 500 \$, taxes et déboursés en sus.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-160-00-416.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-299

RÉSOLUTION

**8.5 RENOUVELLEMENT DE
L'ADHÉSION ANNUELLE À L'UNION
DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2021 au montant de 3 376,52\$, taxes incluses.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-494.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-300

RÉSOLUTION

8.6 CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS PG SOLUTIONS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture CESA38665 du 1^{er} décembre 2020 de PG Solutions inc. pour l'entretien et le soutien de ses applications entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 au montant de 18 636,30\$, taxes incluses.

Que cette dépense soit assumée à même les postes budgétaires 02-190-00-414.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-301

RÉSOLUTION

8.7 OFFRE DE SERVICES DE CED-L'INFORMATIQUE POUR DES SERVICES INFORMATIQUES ET TECHNOLOGIQUES POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de CED-L'Informatique inc. datée du 12 novembre 2020, pour des services informatiques et technologiques pour l'année 2021, et ce, au tarif horaire de 95,00 \$, taxes et équipements en sus.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-302

RÉSOLUTION

8.8 PERMANENCE DE L'EMPLOYÉE 70-0005 AU POSTE DE COORDONNATRICE ADJOINTE AUX LOISIRS ET AUX COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT

la recommandation du 3 décembre 2020 de monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la permanence de madame Fany Tremblay, employée numéro 70-0005, au poste de coordonnatrice adjointe aux loisirs et aux communications, en date du 3 décembre 2020.

Adoptée.

20-12-303

RÉSOLUTION

**8.9 MANDAT POUR L'APPLICATION DE
LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU
STATIONNEMENT**

CONSIDÉRANT

la charge de surveillance du stationnement de nuit en période hivernale à réaffecter à la suite de la démission de monsieur Gaston Fortin le 23 juin 2020 en vertu de la résolution 20-07-163;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal mandate monsieur Yves Deragon pour l'application du Règlement numéro 19-R-218 concernant le stationnement en période hivernale ainsi que le Règlement numéro 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique (pour les dispositions relatives au stationnement seulement).

Adoptée.

20-12-304

RÉSOLUTION

**8.10 TAUX HORAIRE DU
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE
LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU
STATIONNEMENT**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le taux horaire de 23,18\$ payable au responsable de l'application des Règlements numéro 19-R-218 concernant le stationnement en période hivernale ainsi que le Règlement numéro 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique (pour les dispositions relatives au stationnement seulement).

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-305

RÉSOLUTION

**8.11 TAUX HORAIRE DES EMPLOYÉES
DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'augmentation du taux horaire des employées de la bibliothèque selon les paramètres suivants :

- 28,09\$ pour la responsable;
- 19,21\$ pour la commis;

et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-306

RÉSOLUTION

8.12 TAUX HORAIRE DES BRIGADIERS

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'augmentation du taux horaire des brigadiers à 16,26\$, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-307

RÉSOLUTION

8.13 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 16

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 16 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu - CSN et la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, et le maire, ou en son absence le maire suppléant, à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 16 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu – CSN.

Adoptée.

20-12-308

RÉSOLUTION

8.14 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 17

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 17 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu - CSN et la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darce, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, et le maire, ou en son absence le maire suppléant, à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 17 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu – CSN.

Adoptée.

20-12-309

RÉSOLUTION

8.15 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - AJOUT D'ÉCLAIRAGE SUR LA ROUTE 133

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu et ses citoyens souhaitent bénéficier d'un réseau routier sécuritaire et fonctionnel;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser les déplacements actifs de nos citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville fait de l'éclairage des routes une de ses priorités afin de rendre le réseau routier plus sécuritaire, quel que soit

le mode de déplacement utilisé par les usagers;

CONSIDÉRANT l'importance de la route 133 (chemin des Patriotes) pour toutes les questions d'urgence et de transports pour l'ensemble des usagers du réseau routier et notamment le trafic lourd;

CONSIDÉRANT que la gestion de la route 133 relève du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de mieux éclairer la route 133, principalement dans les zones plus urbanisées et particulièrement à partir de la limite de Saint-Mathias-sur-Richelieu jusqu'à l'intersection de la 1^{ère} Rue et du Chemin des patriotes.

Adoptée.

20-12-310

RÉSOLUTION

8.16 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIR (60-004426) – TRONÇON DE LA ROUTE 112 ENTRE LA RUE DES PEUPLIERS ET LE CHEMIN DU CORDON

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu souhaite procéder à des travaux pour corriger un ponceau du cours d'eau Cordon-Savane traversant la piste cyclable la Route des Champs le long de la Route 112, car la pente de celui-ci est non conforme, ce qui en entrave l'écoulement;

CONSIDÉRANT qu'une conduite de gaz naturel est aussi enfouie au même endroit, laquelle se situe à ± 300 mm au-dessus radier du fossé, empêchant ainsi la Ville d'effectuer les travaux projetés en raison d'un manque de dégagement avec la conduite de gaz;

CONSIDÉRANT la nécessité de relocaliser cette conduite de gaz selon les règles de l'art actuelles afin de la rendre conforme;

CONSIDÉRANT que la MRC de Rouville a sensibilisé le ministère des Transports ainsi qu'Énergir à la situation à l'aide de la résolution 20-10-191 adoptée le 27 octobre 2020;

CONSIDÉRANT les échanges subséquents entre les différents intervenants et la lettre d'Énergir intitulée « Demande de déplacement des infrastructures du réseau de distribution d'Énergir (60-004426) », datée du 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le déplacement des infrastructures sera fait conformément à l'Entente de principe entre Énergir et l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que les coûts relatifs à la démarche d'évaluation/planification des travaux, estimés à un montant maximal de 15 000\$, seront assumés par la Ville;

CONSIDÉRANT que selon l'âge de la conduite et l'amortissement à ce jour, les coûts du déplacement seront entièrement absorbés par Énergir;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la

« Demande de modification au réseau de distribution d'Énergir (60-004426) », datée du 16 novembre 2020.

Que cette dépense soit assumée à même le surplus non-affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-311

RÉSOLUTION

8.17 ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER À L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation d'un nouveau revêtement de plancher dans les bureaux avant de l'hôtel de ville pour un montant approximatif de 10 000\$ et que cette dépense soit assumée à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-312

RÉSOLUTION

8.18 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT

que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Richelieu s'est jointe à l'Union des municipalités du Québec (« UMQ »), dans le cadre d'un appel d'offres public afin d'obtenir d'une société de courtiers d'assurances des primes pour diverses couvertures d'assurance de dommages pour les municipalités du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2025;

CONSIDÉRANT

l'octroi du contrat pour la fourniture de diverses couvertures d'assurance de dommages du Regroupement Estrie à la société BFL Canada en octobre 2020;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu de renouveler les couvertures d'assurance de dommages de la Ville pour la période 2020-2021;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Tania Ann Blanchette, et résolu unanimement :

Que le conseil municipal confirme l'octroi du contrat des diverses couvertures d'assurance de dommages à la société BFL Canada, du 1^{er} décembre 2020 au 30

novembre 2021;

Que le conseil municipal autorise le paiement de 158 425,79\$, incluant les taxes, à la Société BFL Canada, le tout selon le calcul des primes par BFL Canada et déposés par le courtier en assurance de la Ville, soit FIDEMA, en date du 30 novembre 2020;

Que le conseil municipal de la Ville autorise le paiement à l'UMQ d'une somme de 2 969\$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens attribuée à la municipalité;

Que le conseil municipal de la Ville de Richelieu autorise le paiement à l'UMQ d'une somme de 9 086\$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité;

Que le conseil municipal de la Ville de Richelieu autorise de verser à l'UMQ un montant correspondant à un pour cent (1 %) du total des primes payées par la Ville, taxes en sus. Ce montant représente les honoraires de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-313

RÉSOLUTION

8.19 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ORGANISME ENTRAIDE ET PARTAGE DANS LE CADRE DE LA GUIGNOLÉE 2020

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit annuellement un budget pour l'organisation de la traditionnelle guignolée, en collaboration avec l'organisme Entraide et Partage;

CONSIDÉRANT que le contexte de pandémie ne permettait pas la tenue de l'événement de façon traditionnelle en 2020;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les organismes venant en aide aux personnes plus vulnérables dans le contexte actuel de pandémie;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal accorde une contribution financière de 1 500\$ à l'organisme Entraide et Partage dans le cadre de la Guignolée 2020.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-690.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-314

RÉSOLUTION

**8.19 GUIGNOLÉE 2020 À RICHELIEU -
MOTION DE REMERCIEMENTS AUX
CITOYENS, BÉNÉVOLES ET
ORGANISATEURS DE L'ÉVÉNEMENT**

CONSIDÉRANT

que la Guignolée tenue à Richelieu au cours du mois de novembre 2020 a permis d'amasser une somme record de 10 800\$, ainsi que des denrées qui seront remises à l'organisme Entraide et Partage afin de venir en aide aux plus démunis;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso et résolu unanimement :

DE remercier les citoyens de la Ville Richelieu pour leur grande générosité lors de la Guignolée de Richelieu.

DE remercier les organisateurs et bénévoles de la Guignolée pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans le cadre de cet événement tenu sur trois jours.

Adoptée.

20-12-315

RÉSOLUTION

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES
COMPTES À PAYER DU BUDGET DES
ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 2 décembre 2020, soit :

- Chèques numéros 9270 à 9387 pour un montant total de 454 936,07 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 2 décembre 2020 pour un montant total de 334 742,95 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 3 décembre 2020;

9.3 ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2020;

20-12-316

RÉSOLUTION

**9.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET
AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA
QUOTE-PART**

CONSIDÉRANT

que le 28 octobre 2020, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son

budget pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2021 de la Régie ne tiennent pas compte du fait que la Ville de Richelieu procèdera au transfert de l'ensemble de la gestion de ses appels 9-1-1 – et donc de ses redevances relatives au service 9-1-1 - au Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches à compter de janvier 2021 (résolution 20-10-259);

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

N'APPROUVE PAS le budget 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 28 octobre 2020;

AUTORISE le paiement de la quote-part de la Ville de Richelieu estimée au montant de 895 743\$.

QUE cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-210-00-959.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-317

RÉSOLUTION

9.5 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA SECT'EAU ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2021 de la Sect'Eau et autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Richelieu estimée au montant de 176 574,90\$.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-412-00-951.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-318

RÉSOLUTION

9.6 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2021 À L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT la contribution municipale établie par l'Autorité régionale de transport métropolitain le 30 octobre 2020;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la quote-part 2021 évaluée à 194 108,00 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-370-00-964.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-319

RÉSOLUTION

9.7 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART PROVISOIRE

CONSIDÉRANT qu'une copie des prévisions budgétaires 2021 de la Communauté métropolitaine de Montréal a été reçue par la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Richelieu prend acte des prévisions budgétaires 2021 de la Communauté métropolitaine de Montréal et autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Richelieu estimée au montant de 109 545\$.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-320

RÉSOLUTION

9.8 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 863 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville

de Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 863 000 \$ qui sera réalisé le 21 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
05-R-078 Infras sur la 10 ^e Avenue entre la 3 ^e et 5 ^e Rue	104 500 \$
09-R-138 Infras sur la 10 ^e Avenue entre la 1 ^{ère} et 3 ^e Rue	53 000 \$
10-R-149 Infras sur la 3 ^e Rue entre la 10 ^e et 12 ^e Avenue	459 600 \$
14-R-180 Infras sur les rues suivantes : Barré, chemin des Patriotes, Lionel-Dubuc, Samuel-Bessette, Alfred-Larivière, Michel-Viger, Théberge, place Théberge, Tétreault, Loiselle, Benoît et chemin de Marieville	845 900 \$
18-R-212 Caserne subvention	2 700 000 \$
18-R-212 Caserne	700 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 09-R-138, 10-R-149, 14-R-180 et 18-R-212, la Ville de Richelieu souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE
1111, 3E RUE

RICHELIEU, QC
J3L 3Z2

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Richelieu, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 09-R-138, 10-R-149, 14-R-180 et 18-R-212 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-321 RÉSOLUTION **9.9 RETOUR AU SURPLUS NON AFFECTÉ**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le retour au surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000, des deux projets suivants :

- Piste cyclable devant l'église : 50 000\$
- Achat d'un tracteur tondeuse : 5 000\$

Adoptée.

20-12-322 RÉSOLUTION **9.10 DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ 2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU BASSIN DE CHAMBLY**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte du dépôt du budget révisé en date du 9 novembre 2020 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (003917), budget approuvé le 19 novembre 2020 et portant le numéro d'approbation 0377.

Adoptée.

20-12-323 RÉSOLUTION **10.1 FOURNITURE D'ASPHALTE**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Construction DJL inc. des factures suivantes pour la fourniture d'asphalte EB-10C PG 58S-28 dans le cadre du contrat TP2020-06, octroyé le 2 juin 2020 (résolution 20-06-146) :

- De la facture numéro CA03 2020 18058263, datée du 23 octobre 2020, au montant de 44 562,52\$, taxes incluses;

- De la facture numéro CA03 2020 18060484, datée du 28 octobre 2020, au montant de 32 085,42\$, taxes incluses;
- De la facture numéro CA03 2020 18060436, datée du 29 octobre 2020, au montant de 27 551,93\$, taxes incluses;
- De la facture numéro CA03 2020 18061243, datée du 30 octobre 2020, au montant de 45 688,70\$, taxes incluses;
- De la facture numéro CA03 2020 18063630, datée du 6 novembre 2020, au montant de 41 099,50\$, taxes incluses;

QUE ces dépenses soient assumées à même le projet Pavage ancien NDBS, pour les rues Michel-Viger et Théberge.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-324

RÉSOLUTION

10.2 TRAVAUX DE SCARIFICATION

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à l'entreprise L'équipe Marcil Inc. de la facture numéro 714 au montant de 24 972,57\$, taxes incluses, pour des travaux de scarification, et que cette dépense soit assumée à même le projet Pavage ancien NDBS, pour les rues Michel-Viger et Théberge.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

- 11.1** Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme du 18 novembre 2020.

20-12-325

RÉSOLUTION

11.2 PIIA : BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL : TRAVAUX DE RÉNOVATIONS EXTÉRIEURS, 310, 9^e AVENUE, LOT 2 086 531

CONSIDÉRANT que le projet consiste à rénover le bâtiment d'intérêt patrimonial, soit de remplacer les fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres en PVC de couleur blanche en conservant l'aspect extérieur afin de créer quatre (4) carreaux par fenêtre;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 11 « Bâtiments d'intérêt patrimonial »;

CONSIDÉRANT le choix des matériaux et des couleurs déposés par le demandeur le 29 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la servitude de vue signée avec la propriété voisine située au 320-322-324, 9^e Avenue afin de permettre de maintenir deux (2) fenêtres dans le mur nord-est de la résidence, lesquelles sont situées à une distance moindre de la limite de propriété, tel qu'exigé en vertu du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du 18 novembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'approuver la demande selon les conditions suivantes :

1. Installer des croisillons de surface aux fenêtres d'une largeur minimale de 1 ¼";
2. Conserver l'encadrement autour des fenêtres ainsi que les chapeaux des lucarnes.

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande selon les conditions suivantes :

1. Installer des croisillons de surface aux fenêtres d'une largeur minimale de 1 ¼";
2. Conserver l'encadrement autour des fenêtres ainsi que les chapeaux des lucarnes.

Adoptée.

20-12-326

RÉSOLUTION

11.3 PIIA : CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS DE DIX LOGEMENTS CHACUN SUR LE SITE DU PROJET INTÉGRÉ AU 1176, 2^E RUE, LOT 1 814 035

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 10 Secteur « 2^e rue »;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à construire deux bâtiments de dix (10) logements chacun;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation préparé par monsieur Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 5 novembre 2020 et portant le numéro de minute 41735;

CONSIDÉRANT les plans d'architecture préparés par AZ Architecte, datés du 21 octobre 2020 et portant le numéro de projet AZ200406;

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement paysager préparé par monsieur Samuel Roy, architecte-paysagiste de Les Paysages VerduRoy Inc., daté du 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT les choix des matériaux et des couleurs déposés par le demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du 18 novembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'approuver la demande conditionnellement à l'utilisation d'un matériau de revêtement extérieur horizontal plus noble, tel que le fibrociment, acier, revêtement en bois ou fibre de bois au lieu du revêtement de vinyle;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande conditionnellement à l'utilisation d'un matériau de revêtement extérieur horizontal plus noble, tel que le

fibrociment, l'acier, un revêtement en bois ou en fibre de bois au lieu du revêtement de vinyles.

Adoptée.

20-12-327

RÉSOLUTION

**11.4 MODIFICATION DU RÈGLEMENT
D'URBANISME, 1141-1145, 2^E RUE,
LOT 1 813 481**

- CONSIDÉRANT** qu'un projet de redéveloppement résidentiel sur le lot numéro 1 813 481, situé au 1141-1145, 2^e Rue, est présentement en cours de réalisation;
- CONSIDÉRANT** que le projet en cours consiste en la construction de deux immeubles comportant onze (11) logements chacun;
- CONSIDÉRANT** que le promoteur a soumis à la Ville une demande de modification au règlement d'urbanisme ayant pour but d'autoriser la construction de douze (12) logements supplémentaires à l'arrière des immeubles présentement en construction;
- CONSIDÉRANT** que le promoteur propose deux options, soit la construction de deux unités d'habitations comportant six (6) logements chacune, soit la construction d'un seul bâtiment multifamilial comportant douze (12) logements;
- CONSIDÉRANT** que la modification consisterait à agrandir le site du projet intégré à même la partie arrière des terrains qui lui sont adossés et qui ont façade sur la 1^{ère} Rue;
- CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance du document de présentation ainsi que des plans déposés par le promoteur *9414-7766 Québec Inc.*
- CONSIDÉRANT** qu'outre la construction de vingt-deux (22) logements sur le site faisant l'objet de la demande, la Ville a autorisé un projet de construction de vingt (20) logements sur le terrain situé en face;
- CONSIDÉRANT** que la réalisation de ces deux projets se traduira par des changements importants dans le milieu environnant : densification de l'espace, présence de bâtiments plus volumineux, circulation accrue, conséquences éventuelles sur les infrastructures municipales;
- CONSIDÉRANT** l'avis du comité consultatif d'urbanisme à l'effet qu'il serait plus prudent de faire une pause avant de permettre l'ajout de nouveaux logements dans ce secteur de la 2^e Rue afin d'évaluer au cours des prochaines années les impacts liés à la réalisation des nouveaux projets de développement;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du 18 novembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande telle que présentée, car bien que le comité ne soit pas défavorable au projet, il désire se donner le temps de mesurer les impacts des projets résidentiels en voie de réalisation.

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée. Sans être défavorable au projet, le conseil municipal souhaite donner le temps à la Ville de mesurer les impacts des projets résidentiels en voie de réalisation.

Adoptée.

20-12-328

RÉSOLUTION

**11.5 OFFRE DE SERVICES DE
MONSIEUR ALAIN DELORME POUR
SERVICES-CONSEILS EN URBANISME**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de monsieur Alain Delorme du 6 novembre 2020 pour les services-conseils en urbanisme pour l'année 2021, et ce, au tarif horaire de 60,00 \$, taxes en sus.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-329

RÉSOLUTION

**11.6 MANDAT À MONSIEUR ALAIN
DELORME, URBANISTE, POUR DES
MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES
EN URBANISME**

CONSIDÉRANT que l'application du règlement d'urbanisme numéro 14-R-186 a permis, au fil des ans, de mettre en lumière certaines situations pour lesquelles les dispositions de la réglementation mériteraient d'être bonifiées;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite intégrer un nouveau chapitre au règlement numéro 17-R-205 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur de la route 112 afin d'encadrer la qualité de certaines interventions, et ce, en plus de modifications mineures audit règlement;

CONSIDÉRANT que la ville s'interroge sur la pertinence de se doter d'un règlement sur la démolition d'immeubles, distinct des règlements d'urbanisme, afin de protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Alain Delorme, datée du 1^{er} décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de monsieur Alain Delorme, datée du 1^{er} décembre 2020, au montant de 3 650\$ (taxes en sus), pour l'élaboration des documents requis dans le cadre de modifications à apporter au règlement d'urbanisme et au règlement sur les PIIA ainsi que, éventuellement, pour la rédaction d'un règlement sur la démolition d'immeubles.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-610-00-414.

Adoptée.

20-12-330

RÉSOLUTION

12.1 ADOPTION DU PROJET DE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE RÉVISÉ ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA MRC DE ROUVILLE

CONSIDÉRANT

que le Schéma de couverture de risques incendie est arrivé à échéance le 30 avril 2017 et qu'en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, l'article 29 stipule que « Le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité »;

CONSIDÉRANT

que la Ville a été impliquée et a collaboré au cours des dernières années à la révision et à la mise à jour du projet de Schéma de couverture de risques incendie adopté en mars 2012, et ce, en partenariat avec la MRC de Rouville, les autres municipalités du territoire et leurs services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT

que les étapes de révision du Schéma sont maintenant complétées et que toutes les personnes et organisations concernées ont été dûment consultées et mises à contribution par le biais de comités et d'assemblées publiques : employés municipaux et régionaux, directeurs incendie, directions générales, élus, citoyens et MRC limitrophes;

CONSIDÉRANT

que les commentaires reçus du ministère de la Sécurité publique ont été considérés dans la rédaction de la version finale;

CONSIDÉRANT

que les membres du conseil, dans le cadre de la présente séance, ont pris connaissance du projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé et du plan de mise en œuvre, issus d'un vaste processus de concertation régionale, et s'en disent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé, tel que déposé, ainsi que son plan de mise en œuvre.

Adoptée.

20-12-331

RÉSOLUTION

14.1 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023 AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT

l'arrivée à échéance de l'Entente de développement culturel 2017-2020 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (résolution 17-05-112);

CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu désire convenir d'une nouvelle entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2020-2023, que des discussions ont été entamées à cet effet et que des fonds sont disponibles pour cette entente;

CONSIDÉRANT

que monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications, a estimé les montants totaux des projets de la façon suivante :

- 15 950\$ pour 2021

- 18 590\$ pour 2022
- 15 000\$ pour 2023

CONSIDÉRANT que le coordonnateur aux loisirs recommande que la Ville s’engage à investir un montant égal à celui que le Ministère lui versera à titre de subvention, soit cinquante pourcent (50%) des montants ci-haut estimés;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal;

MANDATE le coordonnateur aux loisirs et responsable des communications afin d’élaborer le contenu des projets d’une entente de développement culturel d’une durée de trois (3) ans, soit pour les années 2021 à 2023, en concordance avec le cadre de référence du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

S’ENGAGE à investir un montant égal à celui que le Ministère lui versera à titre de subvention, puisé à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

AUTORISE le coordonnateur aux loisirs et responsable des communications, ou en son absence la directrice générale ou la directrice générale adjointe, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu’au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-12-332

RÉSOLUTION

14.2 POLITIQUE DE L’ARBRE

CONSIDÉRANT l’importance, pour la Ville, de reconnaître le rôle de l’arbre sur son territoire, d’en favoriser la plantation et de protéger, entretenir et mettre en valeur son patrimoine arboricole;

CONSIDÉRANT la mise sur pied, en 2019, d’un comité consultatif de l’arbre, appuyé par la Ville et dont la mission est de promouvoir l’augmentation et la protection des arbres sur le territoire de Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se doter d’une politique arboricole permanente et qu’elle a confié au Comité de l’arbre le mandat d’en assurer l’élaboration et la mise en place;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil, dans le cadre de la présente séance, ont pris connaissance du projet de Politique de l’arbre, déposé dans une version complète et une version écourtée par le Comité de l’arbre en novembre/décembre 2020, et s’en disent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la Politique de l’arbre, telle que proposée par le Comité de l’arbre, et en fait la promotion sur ses différentes plateformes numériques, ainsi que par un imprimé dans le cas de la version écourtée.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu’au meilleur de ma

connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

16 Période de questions

20-12-333

RÉSOLUTION

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h29.

Adoptée.

Jacques Ladouceur
Maire

Geneviève Grimard
Greffière adjointe

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.